

DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 juin 2024

> *Pôle de Buchy* > Siège social
252, route de Rouen, 76750 BUCHY

Nombre de Conseillers : **25**

En exercice : **25**

Présents : **21**

Pouvoirs : **1**

Absents : **4**

Nombre de votants : **22**

Numéro
B2024-06-17-051

Point de l'ordre du jour
9

Objet
**Sport – Ludisports –
Programmation saison
2024-2025 – Tarification
– Délibération.**

Date de convocation
10 juin 2024

Affichage de la convocation
10 juin 2024

Rapporteur
Monsieur LEMETAIS

L'an deux mil vingt-quatre, le 17 juin à 17h00, se sont réunis à la Mairie de Quincampoix, sous la présidence de Monsieur Éric HERBET, Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Patrice BONHOMME** est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Membres présents :

M. NAVE Alain, Mme FOURNEAUX Béatrice, M. BOUTET Jean-Jacques, M. PICARD Philippe, Mme DURAMÉ Delphine, M. GUTIERREZ Denis, M. CAJOT, Mme THIERRY Nathalie, M. LEMETAIS Dany, M. OCTAU Nicolas, M. LEGER Bruno, M. BRUNET Bernard, M. GOSSE Emmanuel, M. POISSANT Christian, M. BONHOMME Patrice, M. SAGOT Pascal, M. LESELLIER Paul, M. HERBET Éric, M. CARPENTIER Jean-Pierre, M. DELNOTT François, M. MOLMY Georges

Membres excusés et représentés par pouvoir :

M. AGUADO Anthony a donné pouvoir à M. BOUTET Jean-Jacques

Membre absents excusés :

M. VALLEE Serge, M. VINCENT Philippe, M. ALIX Dominique

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Dany LEMETAIS, Vice-Président en charge du sport, de la culture et de l'action sociale qui rappelle que le Bureau communautaire a autorisé par délibération du 26 mars 2019 la reconduction de la convention de mise en œuvre du dispositif Ludisports 76 avec le Département de la Seine Maritime.

Malgré les difficultés de recrutement des éducateurs accentuées ces dernières années, il est proposé de renouveler la mise en place du Ludisports 76 avec le Département de la Seine Maritime.

Cette année scolaire, 847 enfants sont répartis dans 32 communes du territoire et bénéficient de cette action s'étalant sur 77 séances par semaine. Il est prévu d'inclure, au minimum, de 2 communes supplémentaires pour la prochaine rentrée.

Afin d'améliorer l'accueil des activités « mise en place des kits sportifs », et de finaliser la programmation des activités 2024-2025, mais aussi de mettre à jour les référents, un questionnaire sera envoyé aux communes.

A ce jour, 21 communes viennent récupérer les kits sur rendez-vous à la déchèterie de Montville. Lors des « inter-cycles », les échanges se font entre les communes pour les 11 communes restantes. Il est proposé que ces communes viennent maintenant récupérer leurs kits en déchèterie de Buchy sur rendez-vous et lors des inter cycles.

Une réunion de rentrée sera organisée à destination des référents et mandataires des communes, pour les dernières précisions et un rappel du fonctionnement des sous-régies de recettes, avec notamment le projet de mise en place de journaux à souche des recettes en remplacement des tickets « clémentine » (dépenses estimée à 1500€).

Par ailleurs, il est rappelé qu'une cotisation est demandée aux familles lors de l'inscription de leur enfant au dispositif Ludisports. En 2023-2024 le montant de cette cotisation, annuelle et forfaitaire, était fixée à 30,00 € pour l'ensemble des séances (entre 27 et 30 par an). Les membres de la commission réunis le 29 mai dernier proposent de maintenir cette cotisation pour l'année 2024/2025. Les familles recevront par l'intermédiaire des référents communaux les bulletins d'inscription pour une distribution dès la rentrée scolaire.

Les activités pour les deux dispositifs débuteront à partir du lundi 23 septembre 2024.

Vu :

- ✓ L'arrêté préfectoral en date du 16 décembre 2016, portant création de la Communauté de communes Inter Caux Vexin ;
- ✓ L'arrêté préfectoral en date du 8 mars 2019 et son annexe modifiant les statuts de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin ;
- ✓ La délibération 2020-09-14-053 relative aux délégations du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire, en date du 14 septembre 2020 ;
- ✓ L'avis favorable de la commission « service à la personne » en date du 29 mai 2024 ;

Délibération

Après en avoir débattu, le Bureau Communautaire, à l'unanimité, décide :

- De maintenir le dispositif Ludisports 76 ;
- D'uniformiser sur le territoire de la CCICV la méthode de réception et transfert des Kits dans les communes.
- De mettre en place des journaux à souche des recettes pour un montant de 1500€ ;
- D'inscrire les dépenses au compte 6218 du BP 2024 du service Ludisports ;
- D'inscrire les recettes au compte 70631 du BP 2024 du service Ludisports.

Nombre de votants	22
Votes pour	22
Votes contre	0
Abstention	0

Pour ampliation conforme,
Le Président de la Communauté,



ERIC HERBET



Le Secrétaire de séance



Patrice BONHOMME

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 Avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou sa notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
076-200070449-20240617-B2024-06-17-051-AI
Date de télétransmission : 27/06/2024
Date de réception préfecture : 27/06/2024